

01-06-2026 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cléophas, tenue à l'Hôtel de Ville, situé au 356, Principale, le 1^{er} juin 2026 à 19h30, sous la présidence de Madame Jacinthe Gauvin, mairesse-suppléante.

Sont également présents: Monsieur Bruno Gauvin, conseiller au siège #1
Monsieur Stéphane Boulanger, conseiller au siège #2
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3
Madame Nadine Gagné, conseillère au siège #6

Sont absents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4

Secrétaire d'assemblée: Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

93-06-2026

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu d'adopté l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification par un/e ou des conseillers/ères.

1. MOT DE BIENVENUE
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADMINISTRATION
 - 4.1 Législation
 - 4.1.1 Remerciement – Société Alzheimer BSL
 - 4.1.2 Festival en humour et chansons – Maison de la culture
 - 4.1.3 FRR de la MRC de La Matapédia – Volet vitalisation
Coopération intermunicipale – Balai ramasseur
 - 4.2 Procès-verbal / Résolution
 - 4.2.1 Correction de la résolution 44-03-2026
 - 4.2.2 Adoption des procès-verbaux du 4 mai 2026
 - 4.3 Finances
 - 4.3.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
 - 4.4 Demandes et invitations
 - 4.4.1 Écosite de la Matapédia - AGA
 - 4.5 Divers
 - 4.5.1 Concours *Bénévole de l'année 2026 – Adulte*
 - 4.5.2 Concours *Bénévole de l'année 2026 – Jeune*
 - 4.5.3 Pétition pour le retour d'un service ferroviaire dans le BSL
- 5 SÉCURITÉ CIVILE
 - 5.1 Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1 avec le CAUREQ
- 6 VOIRIE
 - 6.1 Renouvellement du contrat de déneigement - MTMD
5. URBANISME
 - 5.1 -----
6. DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 -----

7. CAMPING
 - 7.1 Bilan du déjeuner de la Fête des Mères
8. EAU POTABLE ET EAUX USÉES
 - 8.1 -----
9. RAPPORT DES ÉLUS(ES)
10. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
 - ❖ 6 juillet 2026 à 19h30
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA RÉUNION

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4. ADMINISTRATION

4.1 LÉGISLATION

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

- 4.1.1 Dépôt de la lettre de remerciement reçue de la part de la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent à la suite du don de 25 \$ accordé par la Municipalité afin de soutenir les activités de l'organisme.
- 4.1.2 La directrice générale informe le conseil et les citoyens présents que la deuxième édition du Festival en Humour, organisée par la Maison de la culture de Sayabec, se tiendra les 19 et 20 juin prochains. La population est invitée à participer à cet événement.

94-06-2026

4.1.3 FRR de la MRC de La Matapédia – Volet vitalisation Coopération intermunicipale – Balai ramasseur

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Noël souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet vitalisation de la MRC de La Matapédia pour un projet d'acquisition d'un balai ramasseur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Dumont et résolu:

- **QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas appuie la Municipalité de Saint-Noël pour l'acquisition d'un balai ramasseur;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas confirme son intention de participer à une entente selon une formule utilisateur-payeur;
- **QUE** le maire, monsieur Jean-Paul Bélanger, et la directrice générale, madame Katie St-Pierre, soient autorisés à signer toute entente ou tout document requis pour la réalisation de ce projet, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4.2 PROCÈS-VERBAL / RÉOLUTION

95-06-2026

4.2.1 Correction de la résolution 44-03-2026

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu:

- **QUE** la résolution numéro 44-03-2026 soit corrigée, puisque la facture de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), # 2026, y était inscrite au montant de 869.44\$, alors que le montant exact de cette facture est de 861.54\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

96-06-2026

4.2.2 Adoption des procès-verbaux du 4 mai 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE du 4 mai dernier 2026;

CONSIDÉRANT QU'une correction doit être apportée à la résolution numéro 82-05-2026 du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026, le montant de la facture des Entreprises L. Michaud ayant été inscrit à 29 317,99 \$ alors que le montant exact à payer est de 29 318,03 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE du 4 mai dernier 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture desdits procès-verbaux;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Dumont et résolu :

- **D’adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026, incluant la correction apportée à la résolution numéro 82-05-2026, ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2026.

Adoptée à l’unanimité des conseillers municipaux présents

4.3 FINANCES

97-06-2026

4.3.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d’autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026;

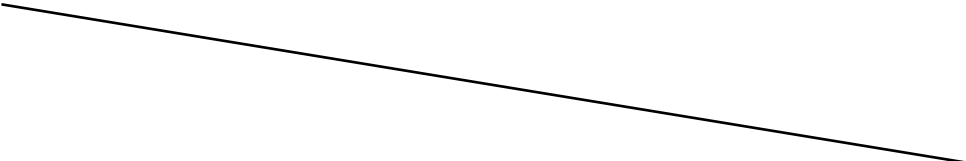
CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu d’approuver la liste des comptes à payer et d’en autoriser leur paiement.

Adoptée à l’unanimité des conseillers municipaux présents

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (CHÈQUES ET DD)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
LBEL	Contrat photocopieur	janv.-mars	---	671.02
Julie Bérubé	Remb. de facture (déjeuner fête Mères)	335	---	145.35
Hydro-Qc	CPÉSTP	616303283351	---	424.24
Hydro-Qc	Éclairage public	614503573115	---	226.71
Hydro-Qc	Hôtel de Ville	676603106609	---	505.64
Hydro-Qc	Garage	676603106610	---	89.28
Hydro-Qc	Système de pompage	676603106611	---	438.86
Hydro-Qc	Station de pompage	676603106612	---	279.18
Hydro-Qc	Champ d’épuration	647803208497	---	250.91
Hydro-Qc	Camping	673003433691	---	151.97
Hydro-Qc	2 ^e compteur CPÉSTP	618103280812	---	58.60
Julie Bérubé	Remboursement de fact. (déjeuner fête des Mères)	10016260	74.34	473.99
		9491	31.35	
		8154	179.16	
		10011220	156.32	
		185553	32.82	
Julie Bérubé	Change (camping 2026)	0	---	2 000.00
Mathieu Lavoie	Chansonnier 30 mai camping	12	---	600.00



COMPTES DÉJÀ PAYÉS (VISA # 43)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Chat GPT	Abonnement IA	Mai	32.06
Maxi	Eau et art. nettoyage	13 477	22.82
Postes Canada	Médiaposte	6011528-1	32.67
Canadian Tire	Aliment	33501	22.99
Maxi	Article de nettoyage	192439	4.60

COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Bélanger Centre jardin	Fleurs (déjeuner fête Mères)	549997	---	275.94
Buropro Citation	Photocopieur au 25 mai	441718	---	395.59
Home hardware	Accessoire (ED)	févr-56	6.25	20.04
	Matériel (Garage)	1226677	13.79	
Épicerie R. Berger	Nourriture (déjeuner fête Mères)	4085702	---	186.00
FAD Marin	Gravier et transport (rg 6 Michel Hallé)	803926	---	1 544.53
Ent. L. Michaud	Nivelage partiel	62654	---	7 724.00
Fond d'info Territoire	Mutation	30254000	6.00	12.00
		30268137	6.00	
H2LAB	Analyses eau potable	26005208	203.79	478.01
	Analyses eaux usées	26005209	274.22	
Ginette Hudon	4 litres sirop (déjeuner fête Mères)	1360	---	55.00
Sécurité pub.	SQ 1/2	108745	---	10 189.00
MRC de La Matapédia	MAJ Évaluation 2026	35429	2 052.92	2 469.43
	Téléphonie et licences	35320	416.51	
Pel. Bioénergie	Mai 2026	275	---	3 209.72
Techsport	Balançoire (PRIMA)	1000895	---	12 405.80
Telus	Mai 2026	25052026	---	34.95
Yvan Perreault	Nourriture (déjeuner fête Mères)	4900544	61.53	634.70
	Accessoires (déjeuner fête Mères)	4900528	38.63	
		4899160	112.04	
		4899161	41.87	
	Nourriture (déjeuner fête Mères)	4899174	380.63	

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour assumer le paiement des dépenses mentionnées ci-haut.

Katie St-Pierre,
Directrice gén. et greff.-trés.

4.4 DEMANDES ET INVITATIONS

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

4.4.1 Écosite de la Matapédia - AGA

La directrice générale dépose au conseil une invitation reçue de la part de l'Écosite de la Matapédia concernant son assemblée générale annuelle qui se tiendra le 16 juin prochain. Toute la population est invitée à y participer.

4.5 DIVERS

98-06-2026 4.5.1 Concours Bénévole de l'année 2026 - Adulte

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas accueillera la Fête des Moissons 2026 organisée par la MRC de La Matapédia le 8 octobre prochain;

ATTENDU QUE cet événement vise à souligner l'engagement et la contribution des bénévoles de la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas désigne madame Pascale Roussel à titre de bénévole adulte pour l'édition 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

99-06-2026

4.5.2 Concours Bénévole de l'année 2026 - Jeune

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas accueillera la Fête des Moissons 2026 organisée par la MRC de La Matapédia le 8 octobre prochain;

ATTENDU QUE cet événement vise à souligner l'engagement et la contribution des bénévoles de la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas désigne monsieur Malcom Côté à titre de bénévole jeune pour l'édition 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

100-06-2026

4.5.3 Pétition pour le retour d'un service ferroviaire dans le Bas-Saint-Laurent

ATTENDU QUE le transport ferroviaire constitue un service essentiel pour le développement économique, touristique, social et territorial des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

ATTENDU QUE le service ferroviaire de passagers assuré par VIA Rail entre Montréal, Québec et Halifax a vu sa fréquence réduite de moitié en 2012, entraînant une diminution importante de l'accessibilité au transport collectif pour les citoyens de la région ;

ATTENDU QUE les horaires actuels des trains dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent sont peu adaptés aux besoins de la population, limitant ainsi l'utilisation du train comme moyen de transport efficace ;

ATTENDU QUE le transport ferroviaire représente une alternative durable à l'automobile et contribue à la réduction des gaz à effet de serre ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer les infrastructures et services de transport collectif en région ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu unanimement par les conseillers présents:

- **QUE** le conseil appuie officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent;
- **Que** la municipalité demande au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise:

- Au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et la Neigette;
- Au ministre des Transports du Canada;
- À VIA Rail Canada;
- À la MRC de La Matapédia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

5. SÉCURITÉ CIVILE

101-06-2026

5.1 **Contrat de service de prise d'urgence 9-1-1 avec le CAUREQ**

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

ATTENDU QU'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Hélène Dumont et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de Saint-Cléophas et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;

- **QUE** ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;
- **QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cléophas, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;
- **QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

6. VOIRIE

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

6.1 La directrice générale dépose au conseil la lettre reçue du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) confirmant officiellement le renouvellement du contrat de déneigement de la Municipalité pour la saison 2026-2027.

7. URBANISME

- AUCUN SUJET POUR LA RÉUNION DE JUIN

8. DIVERS

- AUCUN SUJET POUR LA RÉUNION DE JUIN

9. CAMPING

101-06-2026

9.1 **Bilan du déjeuner de la Fête des Mères**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a tenu une activité-bénéfice pour le camping, soit un déjeuner pour la Fête des Mères, le 10 mai dernier, laquelle a généré les revenus et les dépenses tels que présentés à la page suivante;

Revenus: 2 913.00\$

Dépenses: 1 682.85\$

Profit net: 1 230.15\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Gauvin et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte le bilan du déjeuner de la Fête des Mères, tel que présenté.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

8. EAU POTABLE ET EAUX USÉES

5.1 Aucune donnée de consommation d'eau potable en cette réunion

9. RAPPORT DES ÉLUS

Les conseillères et les conseillers rendent compte de leurs dossiers respectifs. Aucun suivi ne nécessite l'adoption d'une résolution.

12. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

✓ Lundi, 6 juillet 2026, à 19h30

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la réunion qui souhaitaient poser des questions ont obtenu la parole. Le maire, la directrice générale ainsi que les membres du conseil, selon le cas, ont répondu du mieux de leur connaissance. Aucun suivi ne nécessite l'adoption d'une résolution.

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

103-06-2026

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu que la séance soit levée à vingt heures quinze minutes (20h15).

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

Jacinthe Gauvin

Mairesse-suppléante

Katie St-Pierre

Directrice générale et greff-trés.